

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE

Les dispositions qui suivent établissent les conditions générales de vente du contrat commercial se rapportant aux produits proposés par la société BPC France et nos sociétés associées à cette offres tel que CIB et IDC France ainsi que nos sites partenaires s'y rapportant.

Nous vous invitons à lire attentivement les clauses ci-après et vous précisons qu'il n'est pas possible d'acheter un bien sans accepter les conditions prévues ci-dessous. Tout achat à notre prix coûtant implique l'acceptation des conditions générales de vente préalables telles que sous mentionnées conformément aux stipulation validées sur le contrat commercial y afférent. Ces conditions générales de vente vous sont adressées avant la signature du contrat et la signature du contrat implique nécessairement que le client accepte des conditions générales de vente sous mentionnées.

Le paiement des sommes dues par le client signataire du contrat avec la société CIB IDC France ou BPC FRANCE se fait par douze prélèvements inter entreprise chaque 10 jours qui seront effectués par avance pour la somme de 2960 euro à chaque fois au lieu de 3700 euro, soit un total à payer de 35520 euro pour l'adhésion de six ans.

Ce montant de 35520 euro T.T.C devra être soldé au plus tard dans les six mois à compter de la date de signature du contrat, ce qui permettra au client de pouvoir profiter par ce fait d'un escompte de 20% sur le montant total initialement prévu de 44400 euro.

A compter de la fin du 1^{er} trimestre 2023, pour les clients dénommés " grand compte" qui auront réglé la totalité des sommes dues, le contrat d'accès à nos prix coûtant pour le bureau, sera élargi à un nouveau service VTC VIP. Cette offre étendue sera également accessibles à tous les clients de l'ensemble de nos sociétés qui auront reçu dans leur espace client les liens d'accès internet avec les codes s'y rapportant.

Le contrat pourra être réduit à seulement un an d'adhésion en cas de paiement de la première année suivant l'échéancier prévu et dans les trente jours à compter de la date de signature du contrat.

Nos sociétés qui souscrivent un contrat d'accès à prix coûtant pour le bureau qui porte sur la mise en relation de nos clients avec nos fournisseurs partenaires pour bénéficier de nos prix coûtant sur un ensemble diversifié de produits et services en rapport avec la vie de l'entreprise d'une façon générale. Leur visée est de permettre l'optimisation et la réduction des coûts pour l'entreprise nos client adhérents ainsi que de nombreux avantages qui pourront aussi être accordés à leurs employés dans le cadre du droit accessoire d'achat à nos prix coûtant qui y est corrélé. IDC FRANCE est inscrite au RCS de Nanterre, n° 843148537 avec un capital social de 8000 euro et nos bureaux sont au 6 allée Louis Blériot, 92270 Bois-Colombes. Son nom commercial est SORECPRO (Services d'optimisation et de réduction des coûts aux professionnels). Son établissement secondaire est situé désormais au 6 rue d'Armaillé à

Paris 17^{ème}. IDC France demeure joignable par courrier à ces deux adresses, par mail à idcfrance75@orange.fr ou contact@sorecpro75.com via son formulaire de contact sur le site www.sorecpro75.com ou sur contact@idcfrance.fr et par téléphone au 09 71 23 18 51

Pour CIB nos bureaux sont situés au 10 place Vendôme, 75001 PARIS avec un capital social de 10 000 euro et elle est enregistrée sous le RCS PARIS numéro 822152500 et joignable sur cib75@orange.fr ou par téléphone au 0680856826 ou le 09 50 03 58 02

Les sites sont www.cib75.fr et www.idcfrance.fr et www.bpcfrance.fr

BPC France est inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 948128442 et toutes les informations complémentaires s'y rapportant sont mentionnées sur son site bpcfrance.fr

Pour joindre le service client, vous pouvez écrire à l'adresse mail est contact@bpc75.fr ou sur le chat bot du site bpcfrance.fr

Pour l'application des présentes, il est convenu que l'Utilisateur et BPC FRANCE seront collectivement dénommés les « Parties » ou « le client » et individuellement dénommés « Partie », et que l'Utilisateur ayant validé une commande sera alors dénommé « Acheteur » ou le client.

Les droits et obligations de l'Utilisateur s'appliquent nécessairement à l'Acheteur. D'une manière générale, le signataire du contrat CIB ou IDC FRANCE ou BPC France est dénommé le client.

L'Utilisateur qui souhaiterait acheter des marchandises qui sont répertoriés sur notre site ou nos sites partenaires, déclare avoir la pleine capacité juridique pour engager la société pour le compte de laquelle il contracte.

Toute commande d'un Produit proposé sur nos Sites suppose la consultation et l'acceptation expresse des présentes conditions générales de vente, sans toutefois que cette acceptation soit conditionnée par une signature manuscrite de la part de l'Utilisateur qui est censé en avoir déjà pris connaissance et les avoir acceptées par ce fait, suite à la signature du contrat commercial avec notre société CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE.

Les dispositions du présent contrat conclu exclusivement par échange de courriers électroniques et s'appliquant uniquement à des professionnels dérogent aux dispositions des articles 1127-1 et 1127-2 du code civil et ce conformément à l'article 1127-3 alinéa 2 du Code civil.

Néanmoins, il est prévu que le contrat signé par le client ainsi que le mandat s'y rapportant avec les factures liées et leur échéancier quant aux prélèvements convenus seront disponibles et archivés sur notre site dans l'espace privé qui sera réservé à cet effet au client. Ce dernier pourra y avoir accès grâce à ses codes personnalisés qui lui auront été transmis sous 48 heures au maximum après validation du mandat de prélèvement.

ARTICLE 1. OBJET :

Les présentes conditions générales de vente visent à définir, exclusivement à raison des relations ou des consultations qu'elles établissent sur le réseau Internet, les droits et les obligations réciproques des parties ainsi que les différentes étapes du processus de commande.

ARTICLE 2. PRODUITS :

La grande partie des produits ou services proposés par CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE sont mentionnés directement sur leurs sites dédiés ou figurent le cas échéant pour le surplus sur nos sites web partenaires pour tous autres produits dont le lien internet d'accès à nos prix coûtant sera communiqué expressément aux clients concernés. La liste de ces derniers n'étant pas exhaustive, certaines marchandises qui ne figurent pas précisément sur ces sites peuvent être néanmoins vendues à la demande du client dans l'hypothèse où elles pourraient être trouvées chez d'autres fournisseurs non référencés présentement et qui pourraient cependant être commercialisées suite à des recherches

ponctuelles pour les besoins d'une commande spécifique de nos clients. Dès lors ces produits surajoutés seraient soumis aux mêmes conditions générales de vente. La liste des produits et services que nous proposons qui sont référencés sur nos sites vitrine ne sont donc pas exhaustifs.

Il pourra être étudié toute demande complémentaire faite par nos clients qui souhaiteraient d'autres produits ou services que ceux qui sont mentionnés mais nous ne nous engageons que sur les produits et services qui sont répertoriés sur nos sites et sous réserve de la disponibilité des dits produits et services chez nos fournisseurs. Dans le cas contraire, CIB, BPC France et IDC France s'engagent avec une obligation de moyens à chercher un autre fournisseur et d'obtenir au client une remise intéressante.

Les photographies éventuelles et les textes illustrant les produits proposés à la vente tentent de décrire avec le plus de précision possible les caractéristiques essentielles du produit ou du service proposé.

Les produits vendus par notre société qui sont mentionnés sur nos Sites sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité de notre société CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient à l'Acheteur de vérifier.

IDC France, BPC FRANCE et CIB sont des sociétés indépendantes et autonomes par rapport à toutes sociétés concurrentes, fabricants ou distributeurs agréés qui proposeraient à la vente des produits ou des services similaires ou de même nature et avec lesquelles IDC France, BPC FRANCE et CIB n'entretiennent aucune relation d'affaire en dehors de ses fournisseurs ou grossistes auxquels elle a accès par le biais de ses sites affiliés et auxquels le client aura accès avec son identifiant et son mot de passe personnalisé.

L'Acheteur est seul responsable du choix des produits, de leur conservation et de leur utilisation.

ARTICLE 3. PRIX :

Les prix coûtant des produits et services auxquels nous donnons l'accès à nos clients sont indiqués en Euros et ne comprennent pas la TVA qui devra être rajoutée pour obtenir le prix définitif à payer. Ils tiennent compte d'éventuelles réductions applicables au jour de la commande (en période d'offres promotionnelles par exemple) mais pas de la T.V.A. applicable qui sera facturée en sus.

Les prix indiqués ne tiennent pas compte des frais de port et d'emballage qui seront facturés en supplément et seront précisés au client lors de la validation définitive de sa commande éventuelle. Ces coûts de livraison seront calculés au plus juste par rapport au prix exact non majoré qui sera facturé par le transporteur professionnel disponible pour effectuer la livraison des marchandises ou celui attitré par nos partenaires grossistes qui pourront être amenés à livrer directement nos clients ou par notre intermédiaire, le cas échéant, suivant les spécificités de la commande du client.

Durée de validité de l'offre et du prix : les prix pourront varier dans le temps à la hausse ou à la baisse à discrétion de CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE sans préavis mais uniquement par rapport aux fluctuations qui nous seraient imposées par nos partenaires ou nos fournisseurs. En aucun cas un prix annoncé ne pourra être modifié s'il ne l'est pas préalablement par nos fournisseurs desquels nous dépendons directement car nos offres à prix coûtant se calquent exactement sur leurs tarifs qui sont appliqués normalement aux seuls revendeurs.

Les produits restent la propriété du vendeur jusqu'au parfait paiement du prix. En cas de défaut de paiement par l'Acquéreur de tout ou partie du prix de la commande, CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE se réservent, jusqu'au complet paiement, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits par tous moyens de droit autorisés par la loi. Aucune livraison de marchandise à notre prix coûtant ou à un tarif remisé n'interviendra sans un règlement préalable qui devra être effectué par virement à IDC France, BPC FRANCE ou CIB pour la commande s'y rapportant.

ARTICLE 4. COMMANDE :

4.1. Navigation à l'intérieur du site ou des sites complémentaires qui seront adressés au client.

L'Utilisateur peut prendre connaissance des différents Produits proposés à la vente par nos partenaires grossistes sur nos différents sites référencés grâce aux codes et identifiants qui lui seront adressés au plus tard après paiement des montants dus dans le cadre contractuel qui régit les obligations réciproques des parties et au plus tôt 48 heures après la validation du mandat de prélèvement se rapportant au contrat multi services d'accès à nos prix coûtant.

L'Utilisateur peut naviguer librement sur les différentes pages du Site, sans pour autant être lié au titre d'une commande car il s'agit de sites vitrine permanents dont la consultation n'engage à aucune commande postérieure. L'accès au site dénommé centrale d'accès à nos prix coûtant et à nos tarifs remisés dépend du fait que le client est à jour de ses cotisations dues et il est limité au nombre d'années d'adhésion qu'il aura réglé. L'accès à la centrale et à nos sites partenaires sera néanmoins permanent pour les clients qui auront renouvelé leur contrat par reconduction tacite, tel que mentionné dans les clauses du contrat.

Pour toute commande se rapportant aux produits affichés sur nos sites le client devra nous communiquer son adresse email, ses noms, prénoms et sa dénomination sociale, son adresse postale, le mode de règlement, le prix unitaire et total T.T.C ainsi que les frais de livraison (et toutes autres informations jugées utiles par notre société pour le traitement de la commande dans les meilleures conditions), notamment la désignation exacte des références des marchandises commandées et leur quantité souhaitée.

4.2. Modalités d'Enregistrement d'une commande

L'Utilisateur passe sa commande sur Internet directement sur le **FORMULAIRE DE CONTACT DE** notre site dédié ou autres sites partenaires ou par mail à idefrance75@orange.fr , ou contact@cib75.fr

Pour être acceptée, la commande du client devra porter toutes indications utiles à son traitement avec son règlement par avance qui déclenchera la livraison des marchandises commandées au maximum sous quinzaine après son complet encaissement, sauf indisponibilité ponctuelle des marchandises et dans ce cas le client sera prévenu de la date de livraison approximative. Les indications et informations à fournir par le client pour passer une commande à prix coûtant pourront varier dans le temps à discrétion de CIB BPC France ou IDC France et sans préavis.

Toute commande vaut acceptation des présentes conditions générales de ventes, des prix, des descriptions des produits disponibles à la vente et des modalités de livraison.

Si l'Utilisateur souhaite passer commande, il choisira les différents produits auxquels il porte un intérêt, et manifesterà ledit intérêt en nous en informant par mail, sur notre formulaire de contact ou/et par courrier en cas de défaut de réponse afin de s'assurer de la bonne réception de sa demande.

Le client peut aussi passer ses commandes à nos fournisseurs référencés pour ceux qui l'accepteraient en fonction des tarifs qu'il aura pu négocier avec lui. Notre société n'oblige pas ses clients à passer leurs commandes par notre biais exclusif s'il a pu trouver avec l'un de nos fournisseurs un arrangement commercial satisfaisant les deux parties. Le client de notre société peut également, s'il le souhaite, s'inspirer des fournisseurs que nous avons référencés sur notre site et nos sites partenaires pour créer sa propre centrale d'achat en interne ou par l'entremise d'une société ad hoc. Notre société s'engage à laisser ses clients libres de leurs choix dans ces domaines, sans contrainte ni aucune obligation s'y rattachant à leur endroit.

L'Utilisateur est informé et accepte que la signature du contrat avec CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE vaut pleinement pour preuve de son identité, de sa capacité à contracter et manifeste son consentement.

L'Utilisateur qui se sera préalablement identifié et désirant passer commande devra valider l'adresse de livraison (telle que précisée à l'article 5 ci-après) avec son bon de commande récapitulant : les nature,

quantité, références et prix des produits retenus par l'Utilisateur, ainsi que le montant total de la commande avec la TVA et les frais de port éventuels qui lui seront communiqués à sa demande, les coordonnées de l'Utilisateur et l'adresse de livraison des Produits en cas de divergence.

4.3. Validation de la commande

Après avoir pris connaissance de l'état de sa commande, et une fois que l'ensemble des informations demandées auront été complété par l'Utilisateur, ce dernier devra nous adresser son règlement par avance pour confirmer définitivement sa commande à notre prix coûtant. L'Utilisateur pourra alors payer par virement ou par chèque uniquement mais dans ce dernier cas le délai de livraison pourra être rallongé d'une semaine. Le paiement par carte bancaire n'est pas possible. Un délai d'encaissement de plusieurs jours sera nécessaire pour déclencher la commande des marchandises souhaitées dont la livraison interviendra au maximum sous quinzaine après encaissement complet et définitif du règlement par le client qui a passé sa commande.

La validation de la commande vaut validation des présentes par l'Utilisateur.

4.4. Confirmation de la commande

Lorsqu'il aura validé son paiement, un récapitulatif de la commande de l'Acheteur sera envoyé par e-mail à l'adresse e-mail indiquée par ce dernier au moment de la commande. Cette confirmation reprendra l'ensemble des éléments constitutifs du contrat intervenu entre les parties. CIB, BPC FRANCE et IDC FRANCE se réservent cependant le droit de refuser toute commande ou toute livraison en cas de litige existant avec l'Acheteur (tel que par exemple : non-paiement total ou partiel d'une commande précédente par l'Acheteur, refus d'autorisation de paiement par sa banque, non-paiement ou paiement partiel de ses cotisations d'adhésion, dans le cas où le délai pour commander tel que prévu au contrat serait expiré ou en cas de non-paiement ou paiement partiel des sommes restant dues au contrat initial ouvrant les droits du client, ce qui pourrait entraîner de la part de CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE le droit de refuser une commande, sauf accord express entre les parties.

La responsabilité de CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE ne pourra alors en aucun cas être engagée à ce titre.

4.5 Paiement

Le montant dû par le client est le montant indiqué sur la confirmation de commande transmise par e-mail par CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE à l'Acheteur. Ce montant comprend notamment, le prix du ou des produits commandés, les frais de livraison, les taxes et autres frais éventuels convenus entre les parties. Ces sommes seront payables en totalité à CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE par avance et dès la confirmation de la commande. La prix de toute commande de marchandises ou de services à prix coûtant ou à prix remisé sera fait par avance par prélèvement inter entreprise avec le mandat de prélèvement b to b déjà signé entre les parties au moment de la signature du contrat d'adhésion.

4.6 Avantages

Les clients ayant souscrit un contrat avec CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE pourront bénéficier d'un accès permanent à nos prix coûtant ou à nos tarifs remisés s'il sont reconduit leur contrat ou seulement au prorata du nombre d'années d'adhésion payées, le cas échéant. Ces prix coûtant sont ceux qui nous sont concédés par l'intermédiaire de nos partenaires et fournisseurs. Les tarifs remisés auxquels nous avons accès sont accessibles également à nos clients adhérents sans aucune majoration. Le client ayant reconduit son contrat au-delà des six ans prévus initialement pour six années supplémentaires, aura la possibilité d'acheter éventuellement des marchandises à notre prix coûtant pour un montant illimité et sans limite de durée dans le temps, même si il n'a payé que pour 12 ans d'adhésion.

ARTICLE 5. LIVRAISON :

La participation aux frais de livraison est fixée forfaitairement à 50 euros TTC pour une livraison en France Métropolitaine inférieure à 10 kilos mais elle peut varier à la hausse ou à la baisse en fonction du poids des marchandises ou des frais du transporteur s'il s'avère que l'importance du poids de la commande nécessite une facturation supplémentaire.

Les produits sont expédiés à l'adresse de livraison indiquée par le client dans sa commande. Lors de la prise en charge du colis par le transporteur, CIB, BPC FRANCE et IDC FRANCE informent l'Acheteur par courrier électronique de la date de ladite prise en charge et lui envoie la facture correspondant à sa commande.

Les délais de livraison mentionnés à titre indicatif sur nos documents commerciaux ou notre site correspondent aux délais de traitement et de livraison des produits et sont uniquement communiqués à titre indicatif.

IDC France, BPC FRANCE et CIB ne pourront être tenus responsables des éventuels problèmes de livraison, de perte ou de détérioration de colis qui seraient de la responsabilité du transporteur. En cas d'indisponibilité avérée de la marchandise, notre société devra impérativement rembourser au client le prix de sa commande réglée par avance et faire le nécessaire si le client souhaite attendre pour qu'une autre livraison soit programmée mais uniquement en cas de disponibilité ultérieure des produits commandés et seulement après paiement de ladite commande par virement au préalable. Dans le cas contraire et après une mise en demeure restée sans effet au bout de quinze jours, le client serait en droit d'exiger le remboursement total de sa commande avec une indemnité compensatoire de 100 euro T.T.C pour réparation du préjudice subi dès lors que sa commande avait initialement été acceptée par notre société et que les marchandises commandées n'auraient pas été livrées malgré leur disponibilité avérée chez notre fournisseur.

ARTICLE 6. DISPONIBILITE :

Les indications sur la disponibilité d'un produit sont parfois indiquées sur la fiche produit mentionnée sur le site vitrine selon les fournisseurs référencés, et qui regroupe un panel étendu de services, de marchandises répertoriées, matériel et consommables. La mention "épuisé" indique que le produit n'est plus disponible car les stocks du produit en question ont été entièrement vendus ou sont en rupture. Notre société se réserve le droit de refuser une commande dont la marchandise serait épuisée, introuvable ou non mentionnée dans nos sites. Pour les marchandises dont l'accès est seulement disponible sur les catalogues à prix coûtant de nos fournisseurs, notre société s'engage à donner au client les disponibilités des produits souhaités dans un délai raisonnable qui ne pourra pas excéder 48 heures, sauf empêchement dument constaté auprès du fournisseur pour obtenir l'information commerciale s'y rapportant.

CIB , BPC France et IDC FRANCE se réservent par ce fait le droit de modifier ou d'annuler une commande si une référence n'était pas disponible après état des stocks.

En qualité d'intermédiaire du commerce, la responsabilité de CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE ne saurait être engagée en cas de non disponibilité ou de modification d'un produit en catalogue (proposition d'un produit de substitution dans une qualité et à des conditions comparables) ni sur le délai de livraison qui demeure indicatif. Cette responsabilité relève du fournisseur, de l'éditeur ou du constructeur ou du transporteur.

L'obligation de CIB, BPC France et IDC FRANCE est une obligation de moyen qui consiste à tout mettre en œuvre pour honorer les commandes de ses clients. En cas d'empêchement qui ne serait pas de son fait car nos services feront tout pour honorer une commande dont la marchandise est disponible, la commande acceptée initialement par notre société sera automatiquement remboursée au client et une indemnité compensatoire forfaitaire et exclusive de 100 euro T.T.C lui sera octroyée à titre de réparation du préjudice subi si l'empêchement devait résulter de la responsabilité exclusive de notre société.

ARTICLE 7. INFORMATIQUE ET LIBERTES :

7.1 - Informations nominatives :

Le renseignement des informations nominatives collectées dans le cadre de la vente à distance est obligatoire, ces informations étant nécessaires pour le traitement et la livraison des commandes ainsi que pour l'établissement des factures, elles sont strictement confidentielles. Le défaut de renseignement s'y rapportant par le client implique le rejet automatique de la commande.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous informons le client que le traitement des informations nominatives qui pourraient être collectées sur le Site devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Déclaration CNIL) dans l'hypothèse où notre site vitrine se transformerait en site marchand.

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Enfin, IDC France, BPC FRANCE et CIB s'engagent à ne pas communiquer d'informations nominatives de ses clients ou prospects démarchés à de quelconques clients ou partenaires commerciaux ni à personne, les informations récoltées appartenant à nos clients ou aux prospects nous ayant fait une demande par mail étant strictement confidentielles et ne pouvant être divulguées à quiconque.

7.2 - Cookies :

L'utilisateur est informé, qu'à l'occasion d'une visite sur le site, un cookie peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation.

Un cookie consiste en un bloc de données qui ne permet pas d'identifier l'utilisateur mais permet d'enregistrer des informations relatives à la navigation de celui-ci sur le site afin de procéder à des analyses de fréquentation du site, le tout pour améliorer la qualité du site.

Le paramétrage du logiciel de navigation permet à l'utilisateur du site d'être informé de la présence d'un cookie et de le refuser.

7.3 - Balises Web :

Certaines pages web du site peuvent parfois contenir des images électroniques ou "balises web", qui permettent de compter le nombre de visiteurs de la page. Ces balises web peuvent être utilisées avec certains de nos partenaires, notamment afin de mesurer et améliorer l'efficacité de certaines publicités.

En tout état de cause, les renseignements obtenus via ces balises qui pourraient être installées par CIB et IDC FRANCE sont strictement anonymes et permettront simplement de rassembler des statistiques sur la fréquentation de certaines pages du site, afin de mieux servir les utilisateurs de notre site.

ARTICLE 8. INVALIDITE PARTIELLE :

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du contrat conclu avec nos clients deviendrait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect de l'ensemble des clauses constituant les présentes conditions générales de vente ou celles mentionnées au contrat IDC, BPC ou CIB souscrit avec le client.

ARTICLE 9. FORCE MAJEURE :

L'exécution, par CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE, de tout ou partie de ses obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas de force majeure.

Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du code civil.

En cas de force majeure, CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE informera les Acheteurs dans un délai de 10 jours par e-mail.

Dans tous les cas, les sommes déjà réglées par le client ne pourront lui être remboursées et resteront acquises à CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE, notamment en cas de liquidation ou de redressement judiciaire ou suite à une décision unilatérale de la société CIB, BPC FRANCE ou IDC FRANCE de cesser son activité professionnelle quel qu'en soit la raison. En contrepartie le client sera libéré des sommes dues au contrat qui lui resteraient à régler sauf s'il lui est proposé une solution de remplacement équivalente lui permettant de continuer à bénéficier de nos prestations par l'intermédiaire d'une autre société ad hoc qui reprendrait envers ses clients ses obligations contractuelles propres.

ARTICLE 10. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE JURIDICTIONNELLE :

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout litige afférent à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes et du contrat signé avec nos clients sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de PARIS 75004 situé au 1 quai de la Corse, tel que mentionné dans le contrat que le client signe avec notre société.

ARTICLE 11 :

En cas de paiement dérogatoire par chèque ou par virement accepté conjointement par les parties, le client pourra recevoir l'accès confidentiel et sécurisé à nos sites internet sous 48 heures environ après la signature du contrat avec notre société suite à sa promesse écrite de nous adresser de façon imminente un premier règlement partiel de son adhésion pour laquelle une facture aura été émise, et ceci afin de satisfaire dans les meilleurs délais à notre obligation contractuelle lui permettant de profiter immédiatement de nos prestations s'y rapportant.

À l'opposé, en cas de paiement par les moyens habituels et convenus, le client recevra nos liens d'accès internet à prix coûtant, 48 heures après avoir procédé à la validation du mandat inter entreprise se rapportant au contrat commercial validé avec notre société. Dès lors, au-delà des délais prévus au contrat, le client ne pourra plus se prévaloir d'un quelconque délai de rétractation pour annuler à posteriori ledit contrat après sa signature, même si aucun paiement n'a encore été effectué de sa part ou qu'aucune commande à nos prix coûtant aurait été passée. Néanmoins tout client, il bénéficiera d'un délai de résiliation et de rétractation inconditionnel de 15 jours à compter de la date de signature du contrat qu'il devra exercer par courrier recommandé avec A.R, bien que l'objet dudit contrat ait un rapport direct avec son activité dans la mesure où l'accès de la quasi-totalité de nos prestations est réservé aux seules sociétés commerciales pour leurs besoins professionnels exclusifs. Le client disposera aussi d'un délai de réduction de son contrat à un an d'adhésion dans les trente jours à compter de la date de conclusion du contrat mentionnée sur ledit contrat, si et seulement si il a payé les sommes dues pour un an d'adhésion dans les délais prévus au contrat, au plus tard dans les 60 jours à compter de la date de conclusion du contrat.

Pour ce qui concerne les modalités du contrat CIB, BPC ou IDC signé avec le client :

Il est rappelé qu'il est proposé un seul type de contrat commercial réservé aux sociétés réalisant un chiffre d'affaire annuel de plusieurs centaines de milliers d'euro au minimum mais dont les clauses pourront néanmoins varier suivant les demandes expresses des clients et pour chaque cas particulier.

La faculté d'accès à prix coûtant matérialisée par l'envoi de nos liens internet (identifiant et mot de passe) après la signature du mandat de prélèvement est permanente et non limitée dans le temps pour les clients qui ont reconduit leur contrat quelque-soit la durée initiale du contrat signé avec le client et tant que ce dernier est à jour de ses cotisations, et l'accès à nos prix coûtant est au prorata des sommes payées jusqu'à l'échéance des six ans prévus au contrat. Par contre, son droit accessoire d'achat à notre prix coûtant est, sauf exception pour des raisons de geste commercial, limité strictement à la durée du contrat, soit six ans maximum ou pour une durée inférieure suivant l'option choisie ou négociée entre les parties ou permanente si le contrat a été reconduit pour six ans. Cette durée d'accès et d'achat à nos prix coûtant sera prolongée de façon illimitée en cas de renouvellement tacite du contrat pour les seuls clients qui auront réglé la totalité des sommes dues audit contrat par prélèvement dans les délais prescrits. Le client peut commander jusqu'à 30000 euro H.T d'achat à nos prix coûtant par an mais si le montant d'achat n'a pas été utilisé dans l'année il ne sera pas reconduit.

Le client qui a reconduit son contrat ne sera pas limité dans le montant d'achat à nos prix coûtant concernant les produits ou services qu'il souhaite commander.

Le droit accessoire d'achat à nos prix coûtant est facultatif, ceci afin d'éviter d'imposer à nos clients d'avoir à subir le préjudice d'une vente subordonnée qui constituerait un délit sanctionné par le droit commercial. Chaque client est libre d'utiliser ou pas ce droit accessoire d'achat à nos prix coûtant et peut parfaitement décider de ne pas l'utiliser, soit parce qu'il ne souhaite pas commander ailleurs que chez son fournisseur habituel pendant une certaine période, étant lié avec lui par un contrat auquel il ne peut ou ne souhaite déroger, soit parce qu'il préfère traiter directement avec l'un de nos fournisseurs référencés suite à un accord privé et confidentiel avec lui ou pour toute autre raison qui lui est propre comme celle d'avoir créé sa propre centrale d'achat et dont notre société n'a pas à juger de l'opportunité dès lors qu'elle est payée des cotisations dues au contrat.

Si le client envisage de ne pas régler les sommes prévues au contrat ou de tenter de s'en départir après avoir reçu les liens et codes d'accès à nos prix coûtant sur internet, le client ne pourra en aucune manière se prévaloir qu'il n'aurait passé aucune commande à notre société à notre prix coûtant ou qu'aucune marchandise ne lui aurait été livrée dans cette hypothèse, dès lors qu'aucune commande ne nous aurait été passée et que notre responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait. Par contre, toute commande passée et payée par le client et non livrée par notre société dans un délai raisonnable ne pouvant excéder un mois à compter de la date d'encaissement du règlement de la commande entraînerait automatiquement l'obligation de rembourser au client les sommes déjà payées au titre de l'adhésion à son contrat signé avec lui s'il était avéré que ce manquement de notre part était de notre responsabilité exclusive. Cette obligation qui nous incombe de livrer toute commande payée par avance et effectuée par l'un de

nos clients exclut les cas de force majeure prévus par la loi ou la fermeture de la société CIB ou IDC FRANCE en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire ou en cas d'empêchement dû à une crise majeure.

Clause d'attribution de compétence territoriale de juridiction en cas de litige commercial :

Nous rappelons à tous nos clients que la compétence de juridiction mentionnée sur le contrat et acceptée par les parties, sans possibilité de s'y soustraire de part et d'autre, demeure en faveur du TC de Paris 75004, 1 quai de la Corse. Cette compétence de juridiction est exclusive de toute autre quelque-soit la nature du litige et le siège des défendeurs assignés. Les autres conditions mentionnées dans ces conditions générales sont applicables à tous nos clients quelque-soit la nature du contrat, son montant et sa durée ainsi que ses clauses particulières qui pourront être ponctuellement négociées avec lui en fonction de chaque cas singulier et sous réserve d'accord transactionnel entre les parties.

Le client qui a signé un contrat avec l'une de nos sociétés est réputé avoir lu et accepté pleinement et sans réserve ces conditions générales de vente.

Nous informons nos clients adhérents que l'usage qui doit être fait de leur identifiant et de leur mot de passe est strictement confidentiel et qu'il est réservé à l'usage exclusif de la société adhérente et, le cas échéant, de ses salariés, et pour un usage strictement professionnel pour ce qui concerne l'utilisation qui pourrait en être faite par leur société. L'utilisation par les salariés de la société cliente de nos services doit être réservée à un usage lié à son activité professionnelle ou en rapport avec celle-ci, et sous la responsabilité pleine et entière de son représentant légal.

Les identifiants et mots de passe qui sont transmis à nos clients adhérents ne doivent en aucun cas être divulgués à des tiers, sous peine de poursuites de la part de notre société pour concurrence déloyale et usage abusif et non conforme de notre prestation d'accès à nos prix coûtant et à nos tarifs remisés.

Nos clients adhérents peuvent néanmoins utiliser toutes les informations confidentielles auxquelles ils ont accès par notre biais sur notre site et nos sites partenaires pour profiter de leur droit d'accès à nos prix coûtant et de leur droit accessoire d'achat à nos prix coûtant pour renégocier d'autres accords avec nos fournisseurs en créant leur propre centrale d'achat, sous réserve de conserver ces informations tarifaires et commerciales pour leur usage exclusif et à titre professionnel.

Nos clients peuvent également nous passer commande directement ou à nos fournisseurs ou à nos partenaires qui l'accepteront.

L'accès à nos tarifs remisés ou à nos prix coûtant confidentiels sur les nombreuses offres commerciales de produits ou services qui sont référencés sur notre site ou nos sites partenaires est réservé en exclusivité à nos seuls clients adhérents.

. Cet accès pourra être partiellement rendu possible pendant un temps limité à nos clients VTC qui ont souscrits des forfaits courses référencés sur notre site. Les offres commerciales répertoriées sur notre site sont fluctuantes et évolutives en fonction des accords que nous avons avec nos fournisseurs qui peuvent être amenés à les supprimer ou à les modifier en fonction de leurs politique commerciale. Dans ce dernier cas, notre société ne sera pas responsable de ce retrait d'un de nos fournisseurs mais elle devra essayer de trouver une commande similaire chez un fournisseur concurrent pour trouver une solution de remplacement en cas de commande d'un client. A défaut de commande, nous nous réservons le droit de supprimer un fournisseur ou d'en rajouter d'autres en fonction de l'évolution de

notre politique commerciale. Notre obligation, dans ces cas, sera une obligation de moyens pour tout mettre en œuvre pour parvenir à honorer les commandes de nos clients.

Les différentes offres commerciales à prix coûtant ou à tarif avantageux répertoriées sur nos sites peuvent être amenées à être modifiées ou, le cas échéant, supprimées, suivant les aléas du marché ou à être complétées par d'autres offres supplémentaires ou complémentaires. En aucun cas, ces modifications ne peuvent être une cause de résolution ou d'annulation du contrat qui nous lie avec nos clients, dès lors que nous serions en mesure de proposer à nos clients des offres concurrentes, complémentaires ou similaires à celles qui auraient été supprimées et en cas de commande avérée d'un de nos clients.

Il en est de même pour notre offre VTC qui pourra être amenée à évoluer suivant les aléas du marché et en fonction de nos disponibilités. Nous garantissons à nos clients de pouvoir honorer n'importe quelle commande payée de leur part, à nos prix coûtant ou pour bénéficier de nos tarifs remisés, sous réserve de la disponibilité des marchandises commandées chez notre fournisseur ou chez nos partenaires référencés, notamment concernant notre offre de transport public de personnes(T3P).

Nos clients adhérents peuvent bénéficier de nos prix coûtant sur notre offre de transport T3P grâce à notre réseau partenaire sur toute la France. Ils peuvent également bénéficier d'une remise de 50% sur nos véhicules propres qui sont à compter du 2 mai 2023 une voiture de marque Mercedes EQE 300 et une voiture IONIQ 6 HYUNDAI dans la région Ile de France et Paris.

En cas d' indisponibilité d'une marchandise commandée et payée ou d'un service commandé et payé, son remboursement sera effectué dans les meilleurs délais par un virement sur le compte bancaire de notre client qui ne pourra pas dépasser huit jours ouvrables après avoir établi que la commande ne pourra être honorée.

L'objet du contrat multiservice d'accès à nos prix coûtant pour le bureau signé avec nos clients permet à ces derniers d'avoir un droit d'accès à nos prix coûtant. Ils sont normalement confidentiels et réservés aux seuls revendeurs mais dans le cadre de ce contrat multi services pour le bureau signé avec nos clients, cet accès leur sera possible en contrepartie du prix à payer pour cette adhésion. Ce droit leur donne la possibilité d'avoir une information commerciale tarifaire objective et éclairée sur une large gamme de produits et services pour l' entreprise et de connaître les meilleurs prix du marché. Il est accessible avec un mot de passe et un identifiant unique pour chaque client. Chaque client dispose également d'un droit accessoire d'achat à nos prix coûtant qui lui permet d'acquérir nos produits et services référencés au prix coûtant ou au tarif remisé mentionné sur nos sites.

Nos clients peuvent donc jouir sans entrave de ce droit accessoire d'achat à prix coûtant en créant leur propre centrale d'achat s'ils le souhaitent et en utilisant nos fournisseurs ou nos partenaires référencés sur notre site et nos sites partenaires afin de profiter de ces prix coûtant ou de tarifs remisés qu'ils auront pu renégocier ou obtenir grâce à leur adhésion à nos services, sans être inquiétés de poursuites judiciaires de notre part pour concurrence déloyale, sauf à commercialiser notre offre dans les mêmes conditions. En effet, il est formellement interdit à nos clients de commercialiser notre offre commerciale ou une offre similaire comprenant les mêmes produits ou les même services ou une partie d'entre eux, leur contrat leur permettant exclusivement d'en jouir en interne pour leurs besoins professionnels et/ ou leurs salariés. Chaque client aura également la possibilité de passer ses commandes éventuelles à nos prix coûtant ou avec les remises proposées, par notre biais ou par le biais de nos fournisseurs référencés pour ceux qui l' accepteront.

Dans l'hypothèse où le client adhérent nous informe qu'il n'aurait pas pu avoir accès avec son identifiant et son mot de passe à la centrale d'achat avec nos prix coûtants et les services s'y rattachant gratuits suite à un dysfonctionnement nous incombant, comme une erreur de retranscription ou de frappe de l'identifiant ou du mot de passe, le client sera gratifié d'une prolongation de ses droits d'accès. Cette prolongation sera égale au temps durant lequel ce dysfonctionnement a eu lieu depuis la date de signature du contrat et d'une gratification supplémentaire compensatoire de six mois de prolongation de la durée de ses droits d'accès et de jouissance de notre prestation commerciale à titre de compensation.